Envoyé en préfecture le 13/02/2026
Reçu en préfecture le 13/02/2026
Publié le
ID : 056-215600842-20260210-2026_05-DE

Département du Morbihan
Commune du HEZO
56450

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six, le dix février à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune du Hézo, dûment convoqué en date du 28/01/2026, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Guy DERBOIS, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux : 15 Présents : 11 Votants : 13

Présents :
Guy DERBOIS, Jean-François NEDELEC, Claude MAMOU, Pascale MEYER, Fabien PLAUD, Nicolas DESCHAMPS, Benoit ARTAULT, Philippe MAES, Béatrice GREFF, Joël COUTANT, Mireille LE POCHAT.

Absents : Laëtitia ROUAULT, Isabelle COMTE, Guillaume MAIO et Didier LOLLIVIER.

Pouvoirs : Laëtitia ROUAULT a donné pouvoir à Pascale MEYER et Didier LOLLIVIER a donné pouvoir à Jean-François NEDELEC

Secrétaire de séance : Pascale MEYER

N°05/2026 – Vote des taux de la fiscalité directe locale pour l'année 2026

La Commune du HEZO,

Vu la loi des Finances de 2020 et notamment l'article 16,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2121-29,

Considérant la nécessité de fixer les taux de la fiscalité directe locale pour l'année 2026,

Considérant que pour l'année 2026, les communes doivent à nouveau voter un taux de taxe d'habitation qui s'appliquera aux résidences secondaires et locaux vacants.

Considérant la volonté des membres du Conseil Communal de maintenir les taux votés en 2025.

Après en en avoir délibéré,

Le conseil municipal décide à la majorité par un vote à main levée, par 12 voix pour et 1 abstention :

- De fixer les taux 2026 de la fiscalité directe locale de la façon suivante :

  - Taxe d'habitation : 15,40 %
  - Taxe foncière sur les propriétés bâties : 35,66 %
  - Taxe foncière sur les propriétés non-bâties : 54,40 %

- D'autoriser le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire, **Guy DERBOIS**

Le secrétaire de séance
Pascale MEYER

Délivré à : Guy DERBOIS
Emis par : ChamberSign France CA3 NG Qualified eID
Valide à partir de : 30 mai 2023 14:14:13
Valide jusqu'au : 30 mai 2026 14:14:13

MAIRIE DE LE HEZO 56 (Morbihan)